



## Les sources d'approvisionnement en eau : ce qu'il faut savoir

Une entreprise agricole a beau être équipée avec des systèmes d'irrigations et des outils d'aide à la décision, elle doit quand même avoir accès à une source d'approvisionnement en eau qui n'est pas contraignante, tant en terme de volume, que de qualité. De plus, un contexte réglementaire encadre les prélèvements en eau par les entreprises agricoles. Nous vous présentons quelques aspects importants à connaître.

### Qualité<sup>1</sup>

Différents critères de qualité sont à prendre en compte d'un point de vue agronomique ou d'un point de vue de la santé humaine :

- Agronomique
  - Matières en suspension
  - Salinité trop élevée
  - Présence de pesticides
- Santé humaine
  - Microorganismes potentiellement pathogènes pour l'humain
  - Pesticides

Les critères proposés par le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) sont habituellement considérés au Québec. Ces derniers proposent des critères en ce qui a trait à la teneur en composés chimiques organiques et inorganiques, physiques et microbiologiques.

Il existe des solutions à l'échelle d'une entreprise agricole pour adresser une problématique de qualité d'eau d'irrigation. L'aération des étangs d'irrigation est une méthode peu coûteuse et efficace qui permet d'améliorer la qualité de l'eau d'irrigation. Cette dernière utilise un diffuseur à air à membrane que l'on positionne dans la partie la plus profonde de l'étang pour briser la stratification thermique dans la colonne d'eau. Cela a pour effet de diminuer le nombre de

microorganismes entériques et de favoriser la précipitation du phosphore au fond de l'étang.

### Réglementation<sup>1</sup>

Dès qu'il est fait mention d'irrigation, des prélèvements en eau sont nécessairement impliqués. Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a la responsabilité d'encadrer les prélèvements en eau pour le domaine agricole au Québec. Deux règlements sont particulièrement à considérer :

- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)
- Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (RDPE)

Les entreprises agricoles sont donc tenues de respecter cette réglementation pour être conforme d'un point de vue légal. Les informations en lien avec les différents règlements peuvent être consultés sur le site du [ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation](#).

---

<sup>1</sup> Source : Guide technique : Gestion raisonnée de l'irrigation, 2018, CRAAQ, 312 p.

## Besoin en eau

Les besoins en eau sur une entreprise agricole peuvent être très variés, car de nombreuses opérations nécessitent une utilisation d'eau :

- Irrigation
- Protection des cultures contre le gel
- Traitements phytosanitaires
- Lavage des légumes
- Abreuvement des animaux
- Lavage des bâtiments d'élevage
- Main d'œuvre hébergée

Bien connaître les besoins en eau de son entreprise est primordial pour s'assurer que l'eau disponible suffira à les combler de manière efficace. Le [Guide technique : Gestion raisonnée de l'irrigation](#) (CRAAQ, 2018) propose des valeurs de besoins en eau d'irrigation et de protection contre le gel pour de nombreuses cultures au Québec.

Les volumes des différentes catégories de besoins en eau pour une entreprise agricole indiqués précédemment peuvent également être estimés en utilisant l'outil d'aide à la décision [EstimEAU](#). Cet outil est gratuit et confidentiel.

## Aménagement d'un étang d'irrigation excavé

Dans l'éventualité que l'approvisionnement en eau initial d'une entreprise soit insuffisant pour combler ses besoins en eau, une solution pour remédier à cette situation peut être l'aménagement d'un étang d'irrigation. Le document [Comment construire un étang? Ce qu'il faut savoir sur l'aménagement d'un étang d'irrigation excavé](#) publié par le MAPAQ en 2023 est une source d'information gratuite et pertinente à consulter avant d'entreprendre cette opération.

## Captage de l'eau pluviale

L'utilisation de l'eau de pluie peut être envisagée sur une entreprise agricole comme source d'approvisionnement pour combler une partie des besoins en eau. Également publié par le MAPAQ, le document [Captage de l'eau pluviale pour des usages agricoles : Ce qu'il faut savoir sur la gestion et l'utilisation de l'eau de pluie en milieu agricole](#) apporte les informations nécessaires pour permettre de mettre en place une telle pratique.

Un approvisionnement en eau adéquat, tant en qualité qu'en volume, est essentiel pour répondre aux divers besoins d'une entreprise agricole. Cet approvisionnement doit cependant se faire en respectant le cadre réglementaire en vigueur. Des outils et des solutions pratiques, comme l'aération des étangs ou l'outil EstimEAU, permettent d'optimiser la gestion de l'eau, favorisant ainsi une production agricole durable et conforme.

### Partenaires financiers et de réalisation

Le projet intitulé « Optimiser la gestion de l'eau dans le secteur du haricot et du pois de transformation au Québec : de l'engagement jusqu'à la mobilisation » a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du programme Prime-Vert. L'équipe tient également à souligner la contribution des Producteurs de légumes de transformation du Québec et de Nortera.

Québec 



NORTERA 

### Une réalisation de

Carl Boivin, agr., M.Sc.  
chercheur

Paul Deschênes, agr., M.Sc.  
professionnel de recherche

### Des questions?

418 643-2380 p. 430  
carl.boivin@irda.qc.ca